

Monsieur le Maire Adjoint
Mesdames et Messieurs les Présidents
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Il y a deux ans avait lieu l'Assemblée Générale de redémarrage de l'Office Municipal des sports de la Ville de Lyon. Vous savez que, statutairement, une seule Assemblée Générale est prévue au début de chaque mandat municipal, mais vous savez également que je m'étais engagé à venir rendre compte de notre action régulièrement. Nous aurions pu le faire en 2002, nous avons choisi de ne la faire qu'en 2003 pour vous présenter un bilan plus complet de notre action.

Nos actions pendant ces deux années ont été nombreuses et je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont pris part.

Le **bureau** s'est réuni en 2002 une fois par mois, puis à partir de l'automne 2002 et pendant l'année 2003 deux fois par mois. Le **comité directeur** s'est réuni XXXXXXXX fois.

Les **commissions** se sont réunies régulièrement jusqu'au moment où elles ont terminé leur travail c'est-à-dire jusqu'au moment où elles m'ont remis des propositions sur les missions qui leur avaient été confiées lors de notre assemblée générale.

La commission « critères de subventions » m'a remis ses conclusions en juillet 2002. Elle a défini des critères qui permettent d'attribuer à chaque club un certain nombre de points. Ces critères ont servi de base à nos propositions de subventions 2003 (au titre de la saison sportive 2002 -2003) et serviront à nouveau de base aux propositions que nous feront à Thierry Braillard dans quelques jours.

La commission « haut niveau » m'a remis en xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx une liste de 17 clubs. Elle proposait de renouveler les conventions triennales liant ces clubs à la Ville de Lyon, au titre du haut niveau. Travail important car je vous rappelle que la précédente liste correspondant aux conventions signées en février 2001 comprenait une quarantaine de clubs. Cette nouvelle liste a été remise à Thierry Braillard en juillet 2003. Tous les clubs qui y figurent seront à nouveau conventionnés, ils seront rejoints par quelques autres. Nous passerons ainsi d'une quarantaine de clubs conventionnés à moins de 25.

La commission « équipement » a été à l'origine d'une très grande réforme du fonctionnement des patinoires. Elle a réalisé un état des lieux et fait des propositions d'amélioration. Ce travail important - et je veux rendre hommage ici à Alain Lapierre qui en a pris une part prépondérante - ce travail important que j'ai présenté à la commission des sports mettait en évidence des dysfonctionnements tels, que Thierry Braillard m'a demandé d'animer sous couvert de l'OMS et avec la participation des élus et des offices d'arrondissements concernés un nouveau groupe de travail spécifique sur les patinoires. Ce groupe de travail a reçu les clubs, discuté avec eux et a présenté en mars 2003 un rapport complet à la commission des sports du conseil municipal qui en a adopté les conclusions à l'unanimité. Ce rapport faisait quinze propositions et a abouti à la création à Charlemagne, d'une Académie Internationale de danse sur glace et la création à Baraban d'un grand club, Lyon Glace Patinage en lieu et place de huit structures différentes.

En ce qui concerne la commission « événement, animation », elle s'est penchée au début sur l'organisation d'une grande soirée des clubs à Lyon, avant d'abandonner ce projet dont le coût était trop important. Elle a choisi entre différentes propositions le format de l'annuaire et la société editrice. Elle a sur proposition du bureau, approuvée la création de « la lettre ». Enfin, elle a travaillé aux côtés des salariés et des offices d'arrondissement sur « Lyon fête le sport ».

La commission « sport scolaire » s'est peu réunie en tant que telle puisqu'elle est pratiquement confondue avec le collège du même nom.

La commission « formations » a mis en place deux séries de formation AFPS qui ont réuni au total une dizaine de personnes. Elle a également proposé une formation « 1111111111 » qui s'est terminée par une visite très intéressante du Centre Médico-Sportif. Malheureusement, seuls quelques personnes étaient présentes. Suite à cet échec, la commission a décidé de ne pas proposer d'autres formations et d'aiguiller d'éventuelles demandes vers d'autres organismes (DRDJS, CDOS, espace associatif du Rhône)

La commission « finances » s'est réunie en moyenne deux fois par an, pour prendre connaissance et discuter du budget provisionnel et pour prendre connaissance et discuter du compte de résultat.

Les collèges se sont réunis suivant le cas entre deux et quatre fois. Ce fonctionnement est un échec. Il est vrai que le fonctionnement des collèges est difficile dans de nombreux OMS. Les dirigeants des clubs préférant un contact direct avec les élus qu'ils soient d'arrondissement ou municipaux. Dans ces conditions, et même si les représentants des collèges ont bien assuré leur mission première : celle de représenter la diversité des clubs au comité directeur, ils n'ont pas pu être de véritables porte-parole des différents collèges.